

## Certificats de branche du secteur principal de la construction

### 1 Résumé

En novembre 2020, l'Assemblée des délégués de la SSE a adopté les points clés du système de formation et de carrière. Le mandat concernant la création de certificats de branche, et donc le renforcement de la formation non formelle dans le secteur principal de la construction, a été attribué avec le point clé n°5 (cf. graphique avec les trois piliers de la formation et formation continue dans le secteur principal de la construction).

Le comité central a approuvé en janvier 2024 le règlement et la directive correspondante qui définissent les conditions pour le développement et la délivrance des certificats de branche.

Avec la création de certificats de branche, la SSE poursuit les objectifs suivants:

- meilleure adaptation du système de formation et formation continue aux besoins des entrepreneurs et entrepreneuses, avec une meilleure prise en compte de la demande hétérogène de compétences par les entreprises (en raison de la taille, de l'orientation dans la chaîne de valeur et des spécificités régionales);
- aménagement allégé des qualifications formelles et, par conséquent, amélioration de l'efficacité de l'ensemble du système de formation professionnelle;
- intégration plus simple et plus rapide des (nouvelles) compétences pertinentes dans le système de formation (p. ex. tendances technologiques, compétences générales);
- meilleure reconnaissance de la formation continue grâce à des certificats de branche standardisés et normalisés.

	Formation formelle		Formation non formelle	
Domaine de formation	Formation initiale	Formation professionnelle	Formation continue	Formation continue
réglé par	l'État	l'État	la branche	les centres de formation, les prestataires, etc.
Exemples	Maçon Aide-maçon	Entrepreneur-construction Conducteur de travaux Contremaître Chef d'équipe	<b>Exemples possibles</b> Spécialisation Génie hydraulique Compétences de gestion SPC Perfectionnement contremaître-construction Certificat propre à la branche	<b>Cours</b> Travaux en hauteur Communication sur le chantier Cours sur le tachéomètre
Certificats	CFC AFP	Brevet fédéral Diplôme fédéral	Certificat propre à la branche	Attestation de cours

Formation non formelle réglée par la branche

Formation initiale : à partir de l'été 2025 dans le nouveau système avec maçon CFC et maçon AFP

## 1.1 Définition des certificats de branche

Les certificats de branche du secteur principal de la construction attestent, selon des standards uniformes, les connaissances et compétences acquises dans le cadre d'offres de formation non formelles et qualifiantes.

Les formations conduisant à un certificat de branche favorisent d'une manière flexible et pratique l'acquisition des connaissances et des compétences exigées par la branche.

La SSE et des tiers (p. ex. prestataires de formation) peuvent développer des bases pour un certificat de branche.

Un établissement de formation peut élaborer un concept relatif à la procédure de qualification en s'appuyant sur ces bases. Si ce concept est approuvé, il est alors autorisé de réaliser une offre de formation conduisant au certificat de branche correspondant.

## 1.2 Fonction des certificats de branche

Les certificats de branche sont utilisés de manière stratégique afin de satisfaire rapidement la demande de formations continues d'excellente qualité dans les domaines suivants en fonction des besoins:

- perfectionnement dans le cadre des fonctions existantes
- élargissement et spécification des compétences
- promotion des compétences transversales

Le règlement adopté et la directive correspondante définissent les conditions pour le développement et la délivrance de certificats de branche. Le comité central est responsable des décisions stratégiques lors de la création de certificats de branche. Le comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE» accompagne le processus et est responsable des décisions opérationnelles. L'exécution des affaires opérationnelles correspondantes est confiée au secrétariat de la SSE.

## 2 Création des certificats de branche

La procédure par laquelle des certificats de branche peuvent être créés est présentée ci-après dans les principales dispositions du règlement et de la directive, et est illustrée de manière exhaustive au moyen d'une représentation «Système des certificats de branche»:

### 2.1 Fonction du règlement et de la directive

Le règlement définit les conditions de base pour le développement et la délivrance de certificats de branche dans le secteur principal de la construction par la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). La directive correspondante contient des dispositions générales sur les certificats de branche. Elle définit le processus de développement et d'approbation des bases et du concept relatif à la procédure de qualification, la délivrance du certificat de branche, le processus d'assurance qualité et l'indemnité couvrant les coûts de développement et de révision des bases.

### 2.2 Principales dispositions du règlement et de la directive

Organe responsable des certificats de branche

- La SSE est l'organe responsable des certificats de branche. Pour certains certificats de branche, elle peut constituer un organe responsable commun avec des tiers.

Processus d'approbation et responsabilités

- Les certificats de branche reposent sur une preuve des besoins et sur un catalogue des champs d'apprentissage (bases des certificats de branche). Les bases peuvent être élaborées par la SSE et par des tiers. Le comité central de la SSE approuve les bases sur mandat du comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE».
- Des établissements de formation peuvent élaborer un concept relatif à la procédure de qualification en s'appuyant sur les bases. Celui-ci est approuvé par le comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE», avec la possibilité de déposer un recours auprès du comité central de la SSE.
- Si le concept relatif à la procédure de qualification est approuvé, la SSE délivre l'approbation pour l'établissement de formation. Celui-ci est alors autorisé à réaliser une formation conduisant au certificat de branche correspondant.

#### Assurance qualité

- Dans le cadre de l'assurance qualité, la SSE procède périodiquement à des vérifications pour s'assurer qu'un certificat de branche est conforme aux besoins et que le catalogue des champs d'apprentissage et le concept relatif à la procédure de qualification sont mis en œuvre.
- Également à des fins d'assurance qualité, les établissements de formation sont tenus de remettre un rapport d'évaluation au comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030».

#### Modification des exigences et des conditions-cadres

- Si les connaissances et compétences requises pour un certificat de branche changent de manière notable en raison des besoins des entreprises de la branche, les bases doivent être adaptées par les établissements qui ont participé à son développement.
- Si, en raison de nouvelles exigences en matière de politique de formation ou de nouveaux besoins des entreprises, les connaissances et compétences exigées pour obtenir un certificat de branche deviennent obsolètes, la SSE peut décider de ne plus délivrer un tel certificat pour les offres de formation correspondantes.

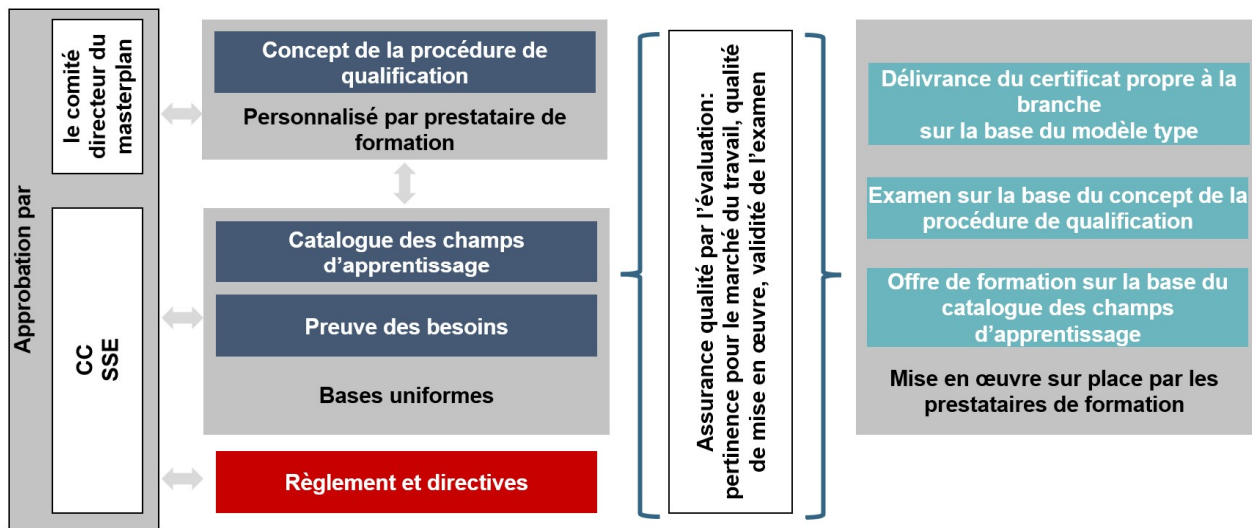
#### Financement

- Les tiers financent le développement des bases de manière autonome. Si la SSE développe les bases en collaboration avec des tiers, elle participe aux coûts.
- Si des formations conduisant à un certificat de branche sont proposées par des établissements de formation n'ayant pas participé au développement, les responsables du développement des bases perçoivent, pour leur travail de développement, une indemnité proportionnelle versée par les établissements de formation. Pour cela, les établissements de formation qui n'ont pas participé au développement des bases reversent à la SSE 5 à 10% de leurs recettes perçues chaque année dans le cadre des formations conduisant au certificat de branche. Le comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE» fixe le pourcentage exact de la rémunération.
- La SSE finance proportionnellement la révision des bases. Elle participe aux coûts de révision à hauteur de 30%, avec un plafond de 6000 francs.
- La SSE ne finance ni le développement ni la mise en œuvre d'offres de formation conduisant à un certificat de branche.

#### Litiges

- Le comité directeur Masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE» statue en cas de litiges pendant la procédure d'approbation des bases, lors de l'approbation du concept relatif à la procédure de qualification et lors de l'assurance qualité. Dans un délai de 30 jours, les parties concernées peuvent déposer un recours à l'encontre des décisions du comité directeur «Masterplan 2030» auprès du comité central de la SSE. Le comité central de la SSE décide en dernier ressort.

### 2.3 Présentation «Système des certificats de branche»



Zurich, mars 2024